

Nom de l'emprunteur : {Emprunteur}

Instrument : {Nom}

Contrat de location d'instrument de musique

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par M. Alain Perpetue, agissant en qualité de Directeur, du Conservatoire Henri Duparc, *Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental*

Et

{Responsable Civilité} **{Responsable Nom et prénom}**, père / mère / tuteur (rayer les mentions inutiles) de l'élève **{Emprunteur}**, désigné comme l'emprunteur.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'instrument **{Nom}** identifié par le code **{Code d_instrument}** et la marque **{Marque}** d'une valeur de **{Prix d_achat} €**.
accompagné des accessoires suivants : **{Accessoires}**

Est mis à disposition de l'emprunteur du **{Date de début}** au **{Date de fin}**, date à laquelle ledit instrument et ses accessoires devront être restitués auprès du réparateur agréé et dans le même état qu'ils avaient lors de leur mise à disposition.

Le réparateur vérifiera le matériel et établira sans délai une attestation de parfait état qu'il remettra à l'emprunteur et conservera l'instrument, lequel sera récupéré ultérieurement par le « Bailleur ».

Si le réparateur constate que l'instrument a subi des dégradations, il en informera directement le « Bailleur » qui prendra les mesures appropriées envers l'emprunteur afin de procéder à la réparation de l'instrument.

L'emprunteur aura l'obligation de le présenter à tout moment au « Bailleur », chaque fois que celui-ci le jugera à propos.

Article 2 :

L'emprunteur s'engage à couvrir les risques de détérioration, de perte ou de vol pour une valeur égale à celle indiquée ci-dessus et éventuellement renouveler les frais d'assurance correspondant à la garantie de l'instrument et ses accessoires auprès de la compagnie d'assurance **{Nom d_assurance}** sous le numéro de contrat **{Numéro de contrat}**.

Il est formellement convenu que la remise de l'instrument de musique à l'élève ne pourra se faire que sur présentation de cette attestation.

En aucun cas et sous aucun prétexte, l'emprunteur ne pourra prêter ou confier à un tiers l'instrument de musique qui lui a été loué.

Article 3 :

En contrepartie de cette mise à disposition, {Responsable Civilité} **{Responsable Nom et prénom}** versera un loyer forfaitaire de **{Montant total}€**, cette somme représentant le montant annuel de location de l'instrument qui pourra être prélevée pour un montant mensuel de **{Montant unitaire}€** auprès de l'organisme bancaire de l'emprunteur et à sa demande.

Article 4 :

La dénonciation du contrat par l'emprunteur doit être effectuée impérativement avant le 15 de la période mensuelle en cours. A défaut, l'échéance suivante sera intégralement due et prélevée.

Le « Bailleur » se réserve le droit de résilier le contrat à tout moment, dans les cas suivants :

- ◆ démission, congé ou exclusion de l'élève de l'établissement,
- ◆ inobservation par l'emprunteur des conditions de la présente location,
- ◆ défaut de présentation de l'attestation d'assurance.

Cette résiliation sera effectuée sans que le « Bailleur » ait à accomplir de formalités judiciaires. Il suffira d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

A la réception de la mise en demeure, l'emprunteur sera tenu :

- ◆ de remettre immédiatement l'instrument de musique loué au « Bailleur »,
- ◆ de rembourser au « Bailleur » les frais éventuellement engagés par lui à l'occasion de la résiliation du contrat et de prise de l'instrument.

Si dans le délai de trois jours, la mise en demeure n'était pas suivie d'effet, le « Bailleur » saisira la juridiction compétente.

Fait à TARBES
En deux originaux
Le

L'emprunteur
{Responsable Nom et prénom}

Le Directeur du Conservatoire
Pour la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Alain PERPETUE

{Responsable Civilité} {Responsable Nom et prénom}
{Responsable Numéro de la voie} {Responsable Adresse 1}
{Responsable Adresse 2}
{Responsable Adresse 3}
{Responsable CP Ville}